

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250701-DELIB25_046-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 046

Candidature de la commune de
Soustons à l'Appel à Projets
« Plans de Paysage » 2025 –
Volet thématique biodiversité

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel et paysager, la commune de Soustons souhaite candidater à l'Appel à Projets "Plans de Paysage" 2025, volet thématique biodiversité, lancé par le Ministère de la Transition Écologique et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Cet appel à projets vise à soutenir les collectivités territoriales dans l'élaboration de plans de paysage intégrant les enjeux de biodiversité. Il s'agit d'une opportunité pour la commune de Soustons de renforcer ses actions en faveur de la biodiversité et de la qualité paysagère, en cohérence le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune tel qu'inscrit au PLUI, et avec sa feuille de route « Soustons Ville Nature ».

La commune de Soustons dispose déjà d'une équipe dédiée et de partenaires engagés, notamment le la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le département des Landes, l'intercommunalité MACS et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Landes (CAUE). Ces partenaires apporteront leur soutien technique et financier pour la mise en œuvre du Plan de Paysage et de Biodiversité.

Le projet de PLAN DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ de Soustons s'articulera autour de plusieurs axes prioritaires, tels que la désimperméabilisation et la végétalisation de places publiques, la gestion durable des arbres en ville, et la valorisation des trames écologiques et paysagères. La commune s'engage à associer les habitants et les acteurs locaux à cette démarche, à travers des ateliers participatifs et des actions de sensibilisation.

Le montant de l'aide financière sollicitée auprès de l'OFB est compris entre 10 000 € et 60 000 € nets de taxes, sous réserve de l'éligibilité des dépenses et du taux plafond de subvention. Il pourra être également sollicité une aide auprès du département des Landes. La commune de Soustons s'engage à assurer un autofinancement correspondant au minimum à 20 % des dépenses éligibles.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250701-DELIB25_046-DE

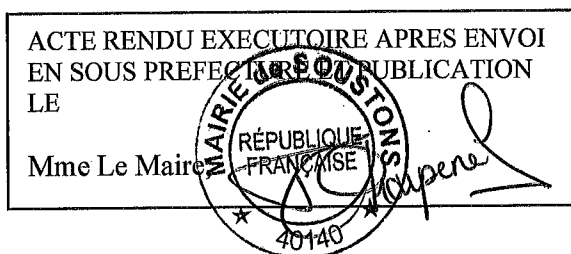


Vu, le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acter la candidature de la commune de Soustons à l'Appel à Projets "Plans de Paysage" 2025, volet thématique biodiversité.
- de mandater madame le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette candidature, y compris la convention financière avec l'OFB et le département, et pour engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet.
- d'autoriser madame le Maire à solliciter les subventions et financements nécessaires auprès des partenaires institutionnels et financiers.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 30 juin 2025,
Madame le Maire,
Frédérique CHARDENEL.
40140